

**M. le pr&eacute;sident** . La parole est à Mme Marie-Christine Dalloz.

**Mme Marie-Christine Dalloz** . Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Contrairement à ce que d'aucuns laissent entendre, le classement des départements en zone rouge ou verte a de lourdes conséquences pour certains territoires – pour le Jura tout particulièrement, mais aussi, par exemple, pour le Doubs. En 2019, le Jura représentait à lui seul 34 % des nuitées réservées en Bourgogne-Franche-Comté. Or, compte tenu du classement en zone rouge de certains territoires, les opérateurs de tourisme n'ont aucune visibilité ; les bars et restaurants ne savent pas s'ils pourront reprendre leur activité – même, bien sûr, avec toutes les précautions sanitaires nécessaires. Si, dans les départements classés en rouge comme le Jura, les cafés et les restaurants ne rouvrent pas dès le 2 juin, les conséquences économiques en seront désastreuses.

Le problème se pose aussi pour les collégiens scolarisés dans un département limitrophe classé en zone verte, comme l'Ain : ils ne peuvent pas retourner dans leur collège, avec leurs petits camarades, car le classement de leur département de résidence leur interdit la reprise des cours.

Le classement d'un département en zone rouge ou verte est fonction de trois critères : le taux de circulation du virus – il est de 0,05 % dans le Jura –, la capacité à réaliser des tests – le Jura n'a aucune difficulté en la matière –, et enfin, et surtout, le nombre de lits de réanimation – c'est bien là que le problème se situe, et le Jura se trouve doublement pénalisé par ce seul critère.

Monsieur le Premier ministre, pourriez-vous reconsidérer la classification des départements qui se trouvent dans cette situation ou, éventuellement, proposer des aménagement et des dérogations ? Plus généralement, dans quelle mesure envisagez-vous de doter ces territoires de lits de réanimation ?

**M. le pr&eacute;sident** . La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

[M. Olivier V&eacute;ran](#) , *ministre des solidarit&eacute;s et de la sant&eacute;*. Vous m'interrogez, madame Dalloz, sur les cons&eacute;quences du classement en zone verte ou rouge. Certaines activit&eacute;s d&eacute;pendent &eacute;troitement de la classification en zone rouge : c'est le cas des coll&eacute;ges, ceux des zones rouges ne pouvant pas rouvrir en m&eacut;me temps que ceux des zones vertes. Vous vous inqui&eacute;tez par ailleurs pour l'activit&eacute; touristique, li&eacute;e &agrave; la reprise d'une circulation normale dans le territoire, ou encore pour les restaurants, autant de questions parfaitement l&eacute;gitimes que se posent les Fran&ccedil;ais et les commer&ccedil;ants qui attendent de rouvrir leurs &eacute;tablissements.

Le Premier ministre a toujours &eacute;t&eacute; tr&eacute;s clair : un premier jalon du d&eacute;confinement s'&eacute;tend du 11 mai &agrave; la fin du mois de mai, voire au 2 juin. Nous pourrons envisager des r&eacute;ouvertures apr&eacute;s le 2 juin, en anticipant ces d&eacute;cisions, au vu de la situation &eacute;pid&eacute;mique et des crit&eacute;res de classement des territoires.

Vous avez cit&eacute; le crit&eacute;re du taux de saturation des services de r&eacute;animation – et il est fondamental. La r&eacute;gion Bourgogne-Franche-Comt&eacute; a pay&eacute; un tr&eacute;s lourd tribut &agrave; l'&eacute;pid&eacute;mie. C'est l'une des r&eacute;gions dans lesquelles il a fallu organiser des &eacute;vacuations sanitaires en urgence, voire en catastrophe, et o&ugrave; il a fallu doubler, voire tripler le nombre de lits de r&eacute;animation pour soigner tous les malades qui en avaient besoin. Les soignants de ces r&eacute;gions, dans les services de r&eacute;animation notamment, affrontent encore une tr&eacute;s forte demande de soins, proche du niveau de saturation, et esp&eacute;rent pouvoir r&eacute;cup&eacute;rer quelque peu – car si l'&eacute;pid&eacute;mie devait repartir dans ces territoires fortement &eacute;prouv&eacute;s, la situation serait pire qu'ailleurs.

Voil&agrave; pourquoi un effort suppl&eacute;mentaire est demand&eacute; aux populations de votre beau d&eacute;partement du Jura. Je comprends n&eacute;anmoins vos questions, qui sont l&eacute;gitimes. Nous pourrons aller plus vite et plus loin en mati&eacute;re de d&eacute;confinement quand nous aurons constat&eacute;, avec bonheur, que l'&eacute;pid&eacute;mie a fortement r&eacute;gress&eacute;. Les derniers chiffres montrent que la courbe des nouvelles contaminations et des admissions &agrave; l'h&ocirc;pital et aux urgences continue de d&eacute;cro&icirc;tre dans l'ensemble du territoire, &agrave; l'exception notable de Mayotte. Cela ne signifie pas pour autant que l'&eacute;pid&eacute;mie est derri&eacute;re nous. Nous devons attendre dix &agrave; quinze jours apr&eacute;s la lev&eacute;e du confinement pour savoir si l'&eacute;pid&eacute;mie repart ou non. Croyez-moi, nous faisons le maximum pour prot&eacute;ger la sant&eacute; des Fran&ccedil;ais et faire repartir notre pays.

[M. le pr&eacute;sident](#) . La parole est &agrave; Mme Marie-Christine Dalloz.

[Mme Marie-Christine Dalloz](#) . &agrave; l'avenir, monsieur le ministre, comment traitera-t-on le probl&eacute;me pour &eacute;viter de se trouver dans une telle situation ?

